

En collaboration avec ABL et Deloitte :

Bâle 2 / CRD Update : circulaire CSSF 10/475

La nouvelle circulaire 10/475 transposant les modifications à la circulaire 06/273 issues du package « CRD 2 »



Périmètre

Mise en pratique des modifications apportées au cadre réglementaire Bâle 2 / CRD par la nouvelle circulaire 10/475.

Objectif

L'objectif de ce séminaire, initié et validé par des membres du Comité ad hoc « CRD 2 » de la CSSF, est de fournir aux banques de la place une grille de lecture pratique de la nouvelle circulaire modifiant les dispositions de la circulaire 06/273 (« Bâle 2 / CRD »).

Cette mise en pratique permettra:

- d'introduire les principales modifications issues du package « CRD 2 »
- d'approfondir les nouveautés et changements apportés au régime des grands risques et d'identifier leurs impacts pour les principaux métiers de la place
- de clarifier les thèmes sujets à interprétation
- de préparer les participants aux modifications complémentaires qui seront introduites par les packages « CRD 3 » et « CRD 4 »

La formation permettra aux participants d'atteindre un haut niveau de préparation et d'anticipation à l'égard des changements impliqués par la nouvelle circulaire.

Programme

Introduction : Rappel de l'agenda des réformes de la CRD

Pilier I : Principales modifications

- Définition des fonds propres et traitement des instruments hybrides
- Couverture du risque de crédit lié aux titrisations
- Modifications techniques (risque de crédit hors portefeuille de négociation, techniques d'atténuation du risque de crédit)
- Organisation de la supervision prudentielle des groupes bancaires transfrontaliers

Modification du régime des grands risques

- Contexte
- Exemptions
- Définition des clients liés (+ cas pratiques)
- Régime applicable aux expositions interbancaires (+ cas pratiques)

- Utilisation des techniques d'atténuation du risque de crédit (+ cas pratiques)
- Traitement des expositions vis-à-vis de structures (schemes with underlying assets) (+ cas pratiques)
- Reporting

Pilier II : Principales modifications

- Renforcement des pratiques de gouvernance et de gestion des risques
- Renforcement des exigences en matière de risque de liquidité

Pilier III : Principales modifications

Ouverture sur les prochaines réformes (« CRD 3 » et « CRD 4 »)

Organisation pratique

<p>■ Public-cible :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Risk Management ▪ Internal Audit ▪ Middle Office / Back Office ▪ Compliance ▪ Accounting (reporting) ▪ Toute autre fonction impliquée dans le projet Bâle 2 / CRD
<p>■ Durée et dates :</p>	<p>Trois sessions de 1,5 journées (12 heures) chacune :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 16 et 17(matin) septembre 2010 ▪ ou 23 et 24 (matin) septembre 2010 ▪ ou 13 et 14 (matin) octobre 2010 <p>journée complète : de 9h00 à 18h00 ; demi-journée : de 9h00 à 13h00)</p>
<p>■ Animateurs :</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gilles PIERRE, ABBL, Membre du Comité ad hoc « CRD 2 » de la CSSF ▪ Jean-Philippe PETERS et Alan PICONE, Deloitte
<p>■ Lieu :</p>	<p>Centre de Formation IFBL/Chambre de Commerce 7, rue Alcide de Gasperi, Luxembourg (Kirchberg)</p>
<p>■ Prix :</p>	<p>Membre IFBL: € 760,- (+3% TVA) (déjeuner inclus) Non membre: € 950,- (+3% TVA) (déjeuner inclus)</p>

N.B. Les slides présentés et la documentation distribuée seront en anglais uniquement !

AUX FORMATIONS

Titre du cours	Date (début)

AUX EXAMENS (présentation d'une pièce d'identité obligatoire le jour de l'examen)

Titre du cours	Date (*)

(*) Sous réserve du nombre de places disponibles.

N.B. Les dates publiées sur notre site Internet sont à choisir dans un délai minimum de 10 jours ouvrables à partir de la date d'envoi du formulaire d'inscription.

INSCRIPTION

- À TITRE PROFESSIONNEL (rubriques Participant et Employeur à compléter)
 À TITRE PRIVÉ (prix non-membre)

PARTICIPANT

Nom	Prénom
Date de naissance	
Adresse	
Tél. professionnel	Tél. privé
E-mail (pour envoi de toutes notifications)	Fax

EMPLOYEUR

Nom	<input type="checkbox"/> Membre <input type="checkbox"/> Non-membre
Nom du Responsable Formation	Prénom
E-mail (obligatoire) (pour envoi de toutes notifications)	
Adresse de facturation	
Tél.	Fax

En signant la fiche d'inscription, l'intéressé/e déclare accepter les conditions générales figurant ci-après.

Date	Signature (Cachet de l'employeur obligatoire)
------	--

INFORMATIONS ET CONDITIONS GÉNÉRALES

Lieu	<p>Sauf indication contraire communiquée dans notre confirmation d'inscription, nos formations sont organisées à:</p> <p>l'Institut de Formation de la Chambre de Commerce</p> <p>Adresse: 7, rue Alcide de Gasperi Luxembourg</p> <p>Lignes de bus: à partir de la gare: lignes 1 et 16 à partir du centre-ville: lignes 7, 12 et 13</p>
Formule	<p>Les pauses-café (café, eaux minérales) sont incluses dans toutes nos formations. Pour le déjeuner, une possibilité de restauration existe sur les lieux de la formation (aux frais du participant).</p>
Modalités d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> - Inscription on-line: via notre e-catalogue sur notre site Internet (www.ifbl.lu) - Inscription à l'aide du formulaire d'inscription téléchargeable sur le site Internet (IFBL/Documents à télécharger) à envoyer par fax au 46 50 19 à l'attention de notre Customer Service - Inscription par e-mail (customer@ifbl.lu) <p>L'IFBL se réserve le droit de refuser les formulaires incomplets.</p>
Conditions d'annulation	<p>Toute annulation devra nous être communiquée par écrit. Sauf présentation d'un certificat médical, pour les annulations reçues moins de 5 jours ouvrables avant le début des cours, nous nous verrons contraints de facturer l'intégralité du montant. Toute annulation reçue avant ce délai sera facturée 20% du prix HTVA de la formation, avec un minimum de 50 EUR et un maximum de 1.200 EUR.</p> <p>Le remplacement d'un participant par un autre sera possible à tout moment sans frais supplémentaires. Il devra nous être notifié par écrit. Sauf présentation d'un certificat médical, les annulations ou reports d'examens seront facturés de manière intégrale.</p> <p>Pour des raisons d'organisation ou en cas de force majeure, l'IFBL se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation.</p>
Certificat	<p>À la réussite d'un examen, un certificat sera envoyé avec la notification du résultat à l'adresse postale indiquée.</p> <p>Une attestation de fréquentation du cours pourra être émise sur demande.</p>
Supports de cours et copyright	<p>La documentation utilisée dans nos formations fait office de support de cours. Elle sera distribuée exclusivement aux participants du cours et ne pourra être vendue, ni copiée, ni divulguée d'une autre manière.</p>
Modalités de paiement	<p>Le paiement est à effectuer sur base d'une facture envoyée séparément après la confirmation du cours. La facture est payable dans les 30 jours ouvrables après réception. D'éventuelles contestations seront recevables dans les 5 jours ouvrables après réception.</p>
Confidentialité des données	<p>Par sa signature, la société garantit qu'elle a obtenu l'autorisation du participant quant à la communication de ses données personnelles pour traitement informatique. La banque assure également que le participant a été informé des tiers destinataires de ces informations: l'employeur, le formateur, le cas échéant, les instituts de formation qui collaborent avec l'IFBL.</p>
Contact	<p>IFBL - Customer Service 7, rue Alcide de Gasperi L-1615 Luxembourg T. 46 50 16-1 F. 46 50 19 E. customer@ifbl.lu www.ifbl.lu</p>